ABCD'IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 280 cours de la Somme - 33800 BORDEAUX
429 021 165 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 5 DECEMBRE 2024

La société **FINANCIERE REMY BOIREAU**, société par actions simplifiée au capital de 311 600 €, ayant son siège social à BORDEAUX (33000) – 31 rue Joseph le Brix, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 934 487 000, représentée par son Président, Monsieur Rémy BOIREAU,

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 15,24 € composant le capital social de la société **ABCD'IMMO**, Associée unique de ladite Société.

1. **A délibéré sur l'ordre du jour suivant :**

- Constatation de la démission de Madame Catherine CLEMENT de son mandat de Présidente et désignation d'un nouveau Président en remplacement,

…/…

- Transfert de siège de la Société,

- Modification corrélative des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2. **A pris les décisions suivantes :**

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Madame Catherine CLEMENT de son mandat de Présidente à compter de ce jour et le dispense d'avoir à respecter un préavis.

En conséquence, l'Associée unique nomme en qualité de nouveau Président de la Société pour une durée illimitée :

- **Monsieur Rémy BOIREAU**,
 Demeurant à BORDEAUX (33000) – 31 rue Joseph le Brix,
 Né le 26 avril 1976 à BORDEAUX,
 De nationalité française,

Monsieur Rémy BOIREAU accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

…/…

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique décide, à compter de ce jour, de transférer le siège social de la Société du 280 cours de la Somme - 33800 BORDEAUX au **158 Rue Emile Combes - 33000 Bordeaux**.

CINQUIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'Associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

*« **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL (Nouveau)***

*Le siège social est fixé au : **158 Rue Emile Combes - 33000 Bordeaux**. »*

Le reste de l'article et inchangé

SIXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

✦✦✦

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Extrait certifié conforme,
Pour la société FINANCIERE REMY BOIREAU
Monsieur Rémy BOIREAU

